

décembre 2024

www.brusvily.fr

# Brusvily

bulletin d'informations municipales

# AG

# A

# M

# E

# S



Reconstitution d'une classe d'autrefois.



**30 à 37**

**UNE VIE ASSOCIATIVE  
DYNAMIQUE**

En photos !

**37**

**CALENDRIER DES FÊTES  
ET ÉVÈNEMENTS**

2025

**38 à 40**

**DES CONSEILS AU QUOTIDIEN**

Bien manger - Astuces

**MAXENCE CASSANY**

Éducateur sportif

**Mairie**

3 Place de l'Eglise  
22100 BRUSVILY  
Tél. 02.96.84.55.22  
Mail : mairie@brusvily.fr  
Site internet : www.brusvily.fr  
Page facebook :  
@mairiebrusvily  
Panneau Pocket

**Horaires d'ouverture**

Lundi, mardi, jeudi :  
9h – 12h / 14h – 17h  
Mercredi : fermé  
Vendredi, samedi :  
9h – 12h

**Permanences des élus**

*Uniquement sur rendez-vous*

**Le Maire**

Marie-Claire DOUENAT

**Les Adjoints**

Evelyne BARDOU

Michel MARIE

Jacqueline LEYZOUR

Franck BRIEUC

**► École Les Petits Loups**

02 96 84 52 22

**► École de Plumaudan**

02 96 86 04 61

**► Bibliothèque**

bibliotheque@brusvily.fr

**Direction de la publication**

M<sup>me</sup> BARDOU Evelyne Adjointe

**Rédaction / montage**

Jacqueline LEYZOUR,

Anne DEBEIX, Colette PELOU,

Suzanne PERINA et la Mairie

de Brusvily

**Crédits photos & Illustrations :**

Freepik, mairie

**Couverture :** Photo Mairie

**Tirage**

600 exemplaires

**Création et impression**

Claire de Lune

Brusvily

06 81 18 49 27

Imprimerie Du Guesclin

Quévert

02 96 85 96 92

Disponible également sur  
www.brusvily.fr

**03 Mot du Maire****04 Informations Municipales****26 Informations Générales****30 Vie Associative****38 Brus'utile et ludik'****40 Focus sur...****Le mot du Maire**

Cette année 2024 se termine et marque la fin des travaux de réaménagement des 2 entrées de bourg. En effet c'est le 12 octobre dernier, qu'a eu lieu l'inauguration de ce chantier qui a duré plusieurs mois. Sur l'entrée sud des plots solaires clignotants ont été posés, pour renforcer la sécurité routière la nuit sur cette portion.

La végétalisation du cimetière, avec un procédé esthétique, naturel et durable et d'une grande facilité d'entretien, est en cours d'étude.

Après la distribution des composteurs individuels aux habitants du territoire, Dinan Agglomération a déposé un bac de collecte sélective jaune devant chaque habitation, qui sera utilisable à partir du 27 janvier 2025. Il ne faudra donc plus utiliser les sacs jaunes.

Je remercie toutes les associations pour leur dynamisme, le Conseil Municipal et le personnel communal pour leur implication.

Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année, et vous retrouve le 18 janvier prochain pour la cérémonie des vœux.

**INVITATION**

Marie-Claire DOUENAT,  
Maire,  
Mesdames et Messieurs  
les Adjoints,  
Les membres du Conseil  
Municipal,

vous souhaitent leurs  
meilleurs vœux pour cette  
**NOUVELLE ANNÉE 2025**  
et vous invitent le **SAMEDI**  
**18 Janvier à 18H00**  
à la salle des fêtes de  
BRUSVILY



## PROJETS RÉALISÉS ET EN COURS



## PROJETS RÉALISÉS ET EN COURS

### Inauguration des travaux du bourg

Les travaux de réaménagement du bourg ont été inaugurés le 12 octobre 2024 en présence de M. Jean-François Vivier, secrétaire général de la Sous-préfecture, M. Arnaud Lecuyer Président de Dinan Agglomération, Madame Cécilia Delaroche Conseillère Départementale, des maires et des élus des communes voisines, du Conseil Municipal, des secrétaires administratives Marie-Claude et Valérie, et de Christian Leroy des services techniques, ainsi que les représentants des entreprises intervenantes.

Ces travaux démarrés au printemps 2022 par l'entrée nord devant le cimetière, rue de Dinan au niveau de l'école et de l'église, se sont achevés par l'entrée sud rue de Broons, en 2024.



### Ces aménagements avaient pour objectif :

- ◆ de faire ralentir la circulation aux entrées et sur la traversée du bourg,
- ◆ de sécuriser les abords de l'école et le cheminement des piétons,
- ◆ de valoriser le bourg par des apports d'espaces végétalisés.

### TRAVAUX RÉALISÉS depuis le dernier bulletin d'informations municipales.

- Renouvellement du matériel informatique de la Mairie
- Achat d'une tondeuse de finition
- Inauguration des travaux du bourg
- Acquisition de lits et matelas pour l'école

### PROJETS EN COURS DE RÉALISATION

- Réfection des murs du presbytère.
- Travaux électriques sur bâtiments : salle Jules Ferry, salles préfabriquées, cantine
- Pose d'un range vélos devant la salle des Fêtes.
- Réfection des peintures des portes de l'église et du presbytère.
- Ancienne classe préfabriquée ALGECO : Nettoyage et réfection des sanitaires.
- Réparation des vitraux de l'église et remplacement des baies nord.

### PROJETS À L'ÉTUDE OU À VENIR

- Végétalisation du cimetière.



### Plaque numéro de maison

#### RAPPEL

La Mairie de Brusvily ayant procédé à la numérotation des habitations, **il est recommandé d'apposer votre numéro soit sur la boîte aux lettres, soit sur l'habitation.**

En effet, les propriétaires sont dans l'obligation de posséder une boîte aux lettres normalisée.

**Il est donc vivement conseillé, pour recevoir correctement son courrier ou ses**

**colis et pour faciliter le travail des services d'urgence « d'inscrire lisiblement les noms de toutes les personnes qui habitent à cette adresse » sur la boîte aux lettres. Le numéro de votre habitation doit également être lisible.**

*Si vous n'avez pas votre plaque avec votre numéro de maison, prendre contact avec la Mairie au 02 96 84 55 22.*

## GESTION DES DÉCHETS

RAPPEL


### Infos pratiques collectes et déchets

- Collecte des ordures ménagères : Actuellement : Lundi 5h - 12h
- Emballages recyclables : semaine impaire

A PARTIR DE FIN JANVIER 2025 :

> A partir du lundi 27 janvier 2025 (semaine n°5/semaine impaire de l'année 2025), la collecte des ordures ménagères aura lieu tous les 15 jours ainsi que la collecte sélective.

> Les collectes auront lieu entre 5h et 13h (les bacs doivent être sortis la veille de la collecte).

 <b>Collecte des ORDURES MÉNAGÈRES</b> <b>LUNDI SEMAINE PAIRE</b> 1 <sup>ère</sup> collecte lundi 3 Février	<b>MEMO</b> <b>Collecte SÉLECTIVE</b> <b>LUNDI SEMAINE IMPAIRE</b> 1 <sup>ère</sup> collecte lundi 27 janvier
---	--

### Les déchèteries

#### DÉCHÈTERIE DE BROONS

ZA du Chalet, 22250 BROONS - Tél : 02 96 84 70 56

- Lundi, mercredi et samedi : 9 h – 12 h et 14 h – 17 h 30.
- Vendredi 14 h – 17 h 30

Horaires

#### DÉCHÈTERIE DE QUÉVERT

Les Landes Fleuries, 22100 QUEVERT - Tél : 02 96 87 51 37

- Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 8 h 45 – 12 h 30 et 14 h – 17 h 45.

Horaires

#### DÉCHÈTERIE DE LA LANDEC

ZA de Beauvent, 22980 LA LANDEC - Tél : 02 96 87 72 72

- Du 1<sup>er</sup> février au 31 octobre :  
Lundi, mardi et vendredi : 14 h – 18 h  
Mercredi et samedi : 9 h – 12 h et 14 h – 18 h
- Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 janvier :  
Lundi, mardi et vendredi : 14 h – 17 h  
Mercredi et samedi : 9 h – 12 h et 14 h – 17 h.

Horaires

### Les différents points de collecte de la commune

La collecte sélective des emballages recyclables se fait en porte à porte dans des bacs jaunes ou en apports volontaires (colonnes aériennes, conteneurs semi-enterré et enterrés...).

Pour rappel, plusieurs points de collectes sont présents sur la commune, que toute personne citoyenne se devrait d'utiliser :

- Parking du cimetière : papier - verre – plastique - Relais (vêtements recyclés)
- La Lande Morin : verre
- La Vieux Ville : verre
- La Ville aux Vieilles : verre
- Le Creux : verre

### MÉMO TRI

**TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT !**

EMBALLAGES EN CARTON	EMBALLAGES EN MÉTAL	EMBALLAGES EN PLASTIQUE	PAPIERS
Bolles et emballages cartonnés, briques alimentaires...	Bolles de conserve, aérosols, cannettes, opercules, capsules...	Bouteilles, flacons, barquettes, films, pots, sacs et caquets...	Journaux, magazines, prospectus, enveloppes...

**1**

Inutile de laver les emballages, il suffit juste de bien les vider.

**2**

Veiller à ne pas imbriquer un emballage dans un autre.

**3**

Les déposer en vrac, sans sac, dans votre bac ou dans une colonne de tri en point d'apport volontaire.

**RAPPEL**

DINAN AGGLOMÉRATION EST À VOTRE ÉCOUTE POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS

02 96 87 72 72 / [dechets@dinan-agglo.com](mailto:dechets@dinan-agglo.com)

RECHERCHER l'appli qui vous facilite la tri sélective.



DINAN AGGLOMÉRATION | CITEO

### MÉMO TRI

**LE COMPOSTAGE, TOUT LE MONDE S'Y MET !**

ON COMPOSTE SANS HÉSITER !

ÉPLUCHURES, FRUITS ET LÉGUMES ANIMÉS COUPÉS EN MORCEAUX	RESTES DE NÉPAS, COMBRES VIANDS ET POISSON EN PETITE QUANTITÉ	FILTRES, MARGES DE CAÛS, SACHETS DE THÉ
NOYAUX ET COQUILLES	ESSUIE-TOUT ET SERVIETTES EN PAPIER	DÉCHETS VÉGÉTAUX DU JARDIN (SAUF POUR LES ARBRES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ)

**ON NE COMPOSTE PAS !**

Les gros os et coquillages, les courbes-outettes, les sacs plastiques y compris « biosourcés » ou « compostables », les mégots de cigarette, les produits chimiques...

**1**

Fragmenter vos déchets pour accélérer leur décomposition.

**2**

Équilibrer les apports : 50% de déchets humides, 50% de déchets secs.

**3**

Mélanger régulièrement à l'aide d'une griffe, d'une fourche ou d'un bras/compast.

**RAPPEL**

DINAN AGGLOMÉRATION EST À VOTRE ÉCOUTE POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS

02 96 87 72 72 / [dechets@dinan-agglo.com](mailto:dechets@dinan-agglo.com)

REPUBLIQUE FRANÇAISE | AGÈRE | BRANCHE

## ACTIONS SOCIALES - SERVICE AUX HABITANTS

### NATURELLEMENT BRUSVILY



Nos groupes sont repartis par monts et par vaux à la recherche de fleurs, arbres et jardins. Ils ont papillonné afin de découvrir nos champions du jardinage ! Ces derniers ont été reçus à la mairie le 15 novembre afin de recevoir leur récompense. Merci à eux !

### Circulation Brusvily

#### IMPORTANT

La voie « Les Rues » située entre la rue du Puits et la rue de l'Ecotay est une voie PRIVÉE. Elle est donc interdite à la circulation, sauf pour les riverains qui sont propriétaires de ce chemin.

#### POUR RAPPEL

La rue des Ecoles est interdite à la circulation dans les 2 sens, sauf services et riverains. Merci de prendre garde aux enfants et parents qui circulent à pied dans ce secteur.

La rue du 19 Mars est en sens interdit de la rue de Dinan à la rue du Presbytère.

Merci de bien vouloir respecter la signalisation en place, (panneaux sens interdit, panneaux de limitation de vitesse, panneaux STOP) sur l'ensemble des rues de la commune afin d'éviter des accidents.



## COMMISSION PATRIMOINE

### MATINEE CITOYENNE DU 5 OCTOBRE 2024

Le bien-vivre ensemble au sein de notre commune est l'affaire de tous.



Dans ce but, le samedi 5 octobre 2024, une trentaine de personnes ont participé à une matinée citoyenne. Les bénévoles ont ainsi nettoyé les allées du cimetière, les abords de l'église, le jardin gourmand, le boulodrome et le terrain de tennis, avant de clore la matinée par un déjeuner en commun et en musique.

Une nouvelle matinée sera organisée le SAMEDI 26/04/2025.

▼ INSCRIVEZ-VOUS !

# BRUSVILY



**Matinée Citoyenne**  
de 8h30 à 12h00

SAMEDI  
26 AVRIL  
2025

### Pour qui ?

C'est une opportunité pour chaque habitant volontaire de devenir un acteur engagé pour le bien commun, aux côtés des élus qui, à travers cette initiative, renforcent les liens avec leurs concitoyens. En fédérant les énergies positives autour **des valeurs de civisme, de respect et de partage**, cette demi-journée nous offre l'occasion de tisser ou renouer des liens sociaux essentiels. **Le bien-vivre ensemble au sein de notre commune est l'affaire de tous**, et chaque geste compte pour bâtir une communauté solidaire et harmonieuse

### Comment ?

Il vous suffit de compléter le coupon ci dessous après l'avoir complété.  
**Pensez à apporter vos outils & vos gants**

Un apéritif sera offert par la municipalité à l'issue de la matinée. Nous vous invitons ensuite à prolonger ce moment de convivialité autour d'un déjeuner en commun. Apportez votre pique-nique à partager pour que chacun puisse profiter de cet instant de rencontres

**COUPON-REPONSE à retourner à la mairie pour le 23 avril 2025**

NOM & Prénom : ..... TEL : .....

Adresse : .....

Nombre de participants : ..... Participant(s) enfant(s) : .....

Nos travaux : Espaces verts; Ramassage de déchets;  
Nettoyage, entretiens équipements



## BIBLIOTHÈQUE « L'ENCRE DES MOTS »

### Lecture à la bibliothèque

LUNDI 18 NOVEMBRE, Suzanne et Colette ont lu des histoires sur le thème de l'automne aux enfants de l'école.

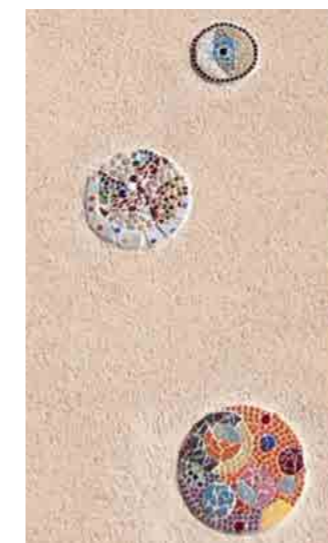


### Atelier participatif « Mosaïque »

Depuis début octobre, «L'Encre des Mots» de Brusvily vous propose de participer à une œuvre collective de mosaïque.

Pour cela, vous venez à la bibliothèque aux heures d'ouverture. Là, vous vous mettez au travail, aidé des bénévoles présents si vous en avez besoin.

Tout le matériel est fourni et c'est gratuit.  
Renseignements au 06 80 15 97 62.



**DATES À RETENIR**  
**APRÈS-MIDI JEUX :**  
**SAMEDI 11 JANVIER**  
à la bibliothèque ou Mairie

## JARDIN GOURMAND

«Le jardin gourmand, situé derrière la bibliothèque «L'Encre des Mots», a déjà pour sa première année porté ses fruits. **De belles framboises jaunes et rouges ont régalé quelques visiteurs. La saison a été très bonne pour nos aromatiques et autres arbres fruitiers.**

Venez donc le visiter, et à la saison cueillir du basilic, de la menthe etc...

Il est ouvert à tous.





## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

M<sup>me</sup> le maire, les élus et un grand nombre d'habitants de la commune se sont réunis lundi 11 novembre pour commémorer la fin de la Première Guerre mondiale. Il y a 106 ans, la « Grande Guerre » s'achève en Europe, le 11 novembre 1918, avec l'Armistice signé à 5h15 à Compiègne, dans les Hauts-de-France.

Marie-Claire DOUENAT a lu le message de Monsieur Sébastien Lecornu, ministre des Armées, et de Monsieur Jean-Louis Thieriot, ministre délégué auprès du ministre des Armées et des Anciens combattants.

**4 enfants de Brusvily, Alexandra, Noah, Charlotte et Adeline ont lu des lettres de poilus. Ce fut un moment très poignant de voir ces jeunes enfants prendre part à cette cérémonie. La municipalité les remercie pour leur courage et leur implication.**

Après le dépôt de la gerbe, une minute de silence, et la marseillaise, la cérémonie s'est achevée par un vin d'honneur offert par la Mairie à la salle des Fêtes.



## ARGENT DE POCHE



**Tu as entre 16 et 18 ans ? Tu habites à Brusvily !**  
Participe au dispositif "ARGENT DE POCHE" dans ta commune !

**C'est quoi ?**  
**1 Mission = 3h = 15 €**

Réaliser de petits travaux et recevoir une indemnité en contrepartie !



Renseignements et inscriptions  
Mairie de Brusvily  
Mail : [mairie@brusvily.fr](mailto:mairie@brusvily.fr)  
Tél. 02.96.84.55.22

## « REPAS DE AINÉS 2024 »



**124 personnes ont participé au repas des aînés, concocté par Eric Thomas et animé par Magaly.**

Monsieur Jean Normand 99 ans, le doyen a été mis à l'honneur et a reçu une bouteille de champagne et des chocolats.

Monsieur André Simon 95 ans, Monsieur Albert Lafranche 92 ans, Monsieur Eugène Nogues 92 ans, ont reçu des chocolats,

Madame Paulette Nogues doyenne du repas, un bouquet de roses.

Malheureusement notre doyenne Madame Yvonne Lebret 96 ans, n'a pas pu être présente.

**Un concours organisé par la Commission Action Sociale a récompensé 3 gagnants. Le jeu : reconnaître les élus et les membres de la Commission, sur un panneau où figuraient leurs photos d'enfance. Quel casse-tête !**



## COMMISSION ANIMATION

### LES BRUSVILY KIDS

Pour les vacances de la Toussaint 11 jeunes de 8 à 14 ans se sont initiés à différentes activités sportives proposées par Maxence Cassany éducateur sportif de « bouge un max ».

**AU PROGRAMME : escrime, tir à l'arc, roller, flag rugby, Bumball ont animé ces 2 après-midis où les enfants se sont bien dépensés. Le tout dans une très bonne ambiance et avec quand même une petite pointe de compétition !**



### Année 2024-2025

**88 élèves sont scolarisés à l'école « Les Petits Loups » et vont travailler sur plusieurs projets cette année.**

Ils iront 3 fois au cinéma et verront des spectacles proposés par le Festival des Jacobambins.

Ils iront, une fois par période scolaire, à la bibliothèque municipale de Brusvily où des bénévoles leur liront des histoires.

### ... ECOLE LES PETITS LOUPS

Les élèves bénéficieront aussi de la venue d'un intervenant musique de Dinan Agglo, une fois par semaine de février à mai.

En mars, ils iront à l'aquarium de Saint Malo.

Les classes de Mme Accoh et de Mme Gicquel travailleront sur les arbres avec un intervenant de la Maison de la Pêche de Jugon et ils sont déjà allés dans le bois des Mézières en octobre.

Les élèves de grande section et de CP iront à la piscine des Pommiers au mois de juin, deux fois par semaine.

Certains projets et sorties sont gratuits ou subventionnés (bibliothèque, projet jardin, projet musique) mais les autres sont payants et ne seraient pas faisables sans l'aide financière et l'investissement important des parents d'élèves, membres de l'Amicale Laïque ; un grand merci à eux ! Le SIRS participe également en donnant une subvention conséquente pour les sorties scolaires.

**La directrice - Céline Robillard**

## LES BRUS'FOLIES



Pour cette 4<sup>e</sup> édition, le samedi 31 août 2024, 30 associations (de la commune et de Dinan Agglomération) ont été invitées pour animer le forum, avec au programme des initiations et démonstrations de leur discipline tout au long de l'après-midi.

Avec une météo plutôt clémente, cet événement communal a attiré un peu plus de 350 visiteurs dans une ambiance conviviale.

Les spectacles de danses country et danses bretonnes ont eu beaucoup de succès.

Cette journée a été clôturée avec un repas champêtre et une animation musicale de sélection vinyle. **L'ensemble de l'équipe municipale tient à remercier les associations et bénévoles pour la réussite de cette manifestation.**

**La 5<sup>e</sup> édition aura lieu le SAMEDI 30 AOÛT 2025.**

Si certains d'entre vous veulent nous rejoindre dans cette organisation et aventure en tant que bénévoles, merci de vous rapprocher de la Mairie.



### LES BRUS'FOLIES 2025

Forum des associations  
**SAMEDI 30 AOÛT**

Parking salle des fêtes  
à partir de 13 h 30 - Entrée gratuite.

**RENSEIGNEMENTS :**  
Mairie de Brusvily 02 96 84 55 22



## LE BILLET DE LA COMMÈRE

### PETITE VISITE A TONTON

Aujourd'hui, je vais rendre vite à Tonton Raoul.

Il a gardé sa joie de vivre Tonton, mais petit à petit certains de ses souvenirs s'effacent.

Je suis peut-être arrivée trop tôt cet après-midi ? Il vient juste de se réveiller après une bonne sieste.

- Tu as soif Tonton, veux-tu un peu d'eau ?

- Oui tiens, donne-moi un petit porto.

C'est vrai qu'il est un peu dur d'oreille Tonton, mais bon, il n'est pas question de le contrarier.

- Ah, je suis bien content de te voir ma fille.

- Non Tonton, je ne suis pas ta fille, je suis ta nièce.

- ..... Ah bon ! C'est gentil de venir à la maison. Comment vas-tu ?

Tonton n'est plus chez lui depuis quelques semaines, mais je ne relève pas et lui sers son petit porto.

C'est qu'il a un joyeux tempérament Tonton Raoul. Il a toujours aimé la vie, la fête, la musique et la famille. Ca fait mal de le voir s'éloigner peu à peu vers un monde où nous n'aurons plus beaucoup de place.

- Veux-tu écouter de la musique Tonton ?

Mais malgré son grand sourire plein de générosité, je comprends vite qu'il s'en fout de ma musique.

Maintenant, il s'intéresse aux chocolats que j'ai apportés, et je l'aide à ouvrir la boîte.

- Ils sont bons tes chocolats, mais ça donne soif.

- Tu veux un peu d'eau Tonton ?

- Oui, tiens, donne moi un petit porto.



L'abus d'alcool est dangereux pour la santé

## ETAT CIVIL

En raison de la mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), la loi nous impose de ne pas diffuser les données personnelles en matière d'Etat Civil.

### • NAISSANCES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, la commune compte **8 petits Brusviliens de plus**. Nos meilleurs vœux de santé et de prospérité aux nouveaux-nés et toutes nos félicitations aux parents.

### • MARIAGES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, **2 heureux couples se sont unis devant l'Officier de l'Etat Civil de Brusvily**. Nous présentons aux mariés nos vœux de bonheur.

### • DÉCÈS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, **6 Brusviliens nous ont quittés**. Nous présentons aux familles nos sincères condoléances.

## EXTRAITS DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes-rendus complets des conseils municipaux peuvent être consultés sur le site internet de la commune. Pour le bulletin, nous en faisons un condensé.

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**LUNDI 8 AVRIL 2024**

**Présents :** Marie-Claire DOUENAT, Evelyne BARDOU, Jacqueline LEYZOUR, Franck BRIEUC, Colette PELOU, Suzanne PERINA, Claudine DELACOURT, Yves BOULAU, André BARDOU, Sandrine DUPAS, Michel MARIE, Patrick BOGUENET, Claude ROBERT

**Absente excusée :** Anne DEBEIX (procuration à Sandrine DUPAS)

**Absent :** Karl PIRON

**Secrétaire de séance :** Colette PELOU

#### 1) Approbation du procès-verbal du 18 mars 2024

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2024 est soumis à l'approbation du conseil municipal. En l'absence d'observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### 2A) Budget annexe boucherie-supérette :

Affectation du résultat de fonctionnement 2023

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57, il est nécessaire de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2023. Le compte administratif a été approuvé par délibération en date du 26 février 2024.

#### RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice : **4 786.42 €**

Résultat antérieur reporté : **0 €**

Résultat à affecter : **4 786.42 €**

Solde d'exécution de la section d'investissement :

Solde d'exécution cumulé d'investissement : **- 9.77 €**

Solde des restes à réaliser d'investissement : **0 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**Affectation en réserves en investissement (article 1068) : 2 786.42 €**

**Report en fonctionnement (article 002) : 2 000.00 €**

Vote à main levée : Votants : 14 Pour : 14  
Contre : 0 Abstention : 0

#### 2B) Budget Commune :

Affectation du résultat de fonctionnement 2023

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57, il est nécessaire de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2023. Le compte administratif a été approuvé par délibération en date du 26 février 2024.

#### RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice : **229 880.31 €**

Résultat antérieur reporté : **30 000.00 €**

Résultat à affecter : **259 880.31 €**

Solde d'exécution de la section d'investissement :

Solde d'exécution cumulé d'investissement : **103 530.74 €**

Solde des restes à réaliser d'investissement : **- 126 436.40 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**Affectation en réserves en investissement (article 1068) : 209 880.31 €**

**Report en fonctionnement (article 002) : 50 000.00 €**

Vote à main levée : Votants : 14 Pour : 14  
Contre : 0 Abstention : 0

#### 3) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024

Il convient de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 pour les taxes foncières (bâti et non bâti) ainsi que pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de maintenir pour l'exercice 2024 les taux de 2023, soit :

**Taxe foncière bâtie (TFB) : 40,34 %**

**Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 77.10 %**

**Taxe d'habitation (TH) : 17.18 %**

#### 4) Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 : Application de la fongibilité des crédits

Considérant que la Collectivité a adopté par délibération N° 2022-47 du Conseil Municipal en date du 13 juin 2022 la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et que cette norme comptable s'applique à tous les budgets de la commune.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Autorise** M<sup>me</sup> le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

**5) Finances :** Détermination des durées d'amortissement des subventions d'équipement versées

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

**Article 1 :** De fixer, à compter du 1er janvier 2024, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles suivantes :

- les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises : 5 ans ;
- les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations : 15 ans ;
- les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (logement social, réseaux très haut débit...) : 20 ans ;

**Article 2 :** De neutraliser les amortissements des subventions d'équipement versées, par l'inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement, conformément à la possibilité offerte par l'article R2321-1 du Code général des collectivités territoriales aux communes et leurs établissements publics.

**Article 3 :** Par dérogation au principe du prorata temporis, la méthode d'amortissement appliquée est la méthode linéaire en année pleine.

**Article 4 :** Par exception, les subventions d'équipement servant à acquérir des biens de faibles valeurs, c'est à dire ceux dont la valeur unitaire est inférieure à 500 €, seront amortis en 1 an, au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

## 6) Participation aux charges de fonctionnement du S.I.R.S. Brusvily/Plumaudan pour l'année 2024

Afin de faire face aux frais de fonctionnement du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire, une participation financière est demandée aux communes de Brusvily et Plumaudan. La répartition de cette participation qui s'élève à la somme de 287 852.24 € est déterminée au prorata du nombre d'élèves inscrits et domiciliés dans chaque commune :

- **Brusvily :** 91.5 élèves soit 136 468.81 €
- **Plumaudan :** 101.5 élèves soit 151 383.43 € (un enfant en garde alternée sur les deux communes a été réparti sur celles-ci)
- **Communes extérieures :** 10 élèves

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **accepte** de verser cette participation au S.I.R.S. d'un montant de 136 468.81 € pour l'année 2024.

## 7A) Vote du budget primitif 2024 : Boucherie - supérette

Présentation du projet de budget primitif 2024 qui s'établit comme suit :

### Section de fonctionnement :

Dépenses :	12 091.26 €
Recettes :	12 091.26 €

### Section d'investissement :

Dépenses :	11 517.68 €
Recettes :	11 517.68 €

M<sup>me</sup> le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote à main levée :

Votants : 14 - Pour : 14 - Abstention : 0 - Contre : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le budget primitif 2024.

## 7B) Vote du budget primitif 2024 : Commune

Présentation du projet de budget primitif 2024 qui s'établit comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	998 793.00 €
Recettes :	998 793.00 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :	861 760.40 €
Recettes :	861 760.40 €

M<sup>me</sup> le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote à main levée :

Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **approuve** le budget primitif 2024.

## 8) Vote des subventions aux associations – Année 2024

Evelyne BARDOU présente les propositions de subventions analysées par la commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** d'attribuer les subventions présentées. (Voir tableau sur le compte rendu complet).

## 9) Reconduction de l'opération « Argent de poche » pour l'année 2024

Franck BRIEUC propose de reconduire l'opération « Argent de poche » pour les jeunes de 16 et 17 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** la reconduction du dispositif « argent de poche » sur la commune pour l'année 2024 sur la base de 20 missions selon les modalités présentées.

## 10) Abattage d'arbres dans le bois des Mézières

Michel MARIE rappelle qu'un arrêté a été pris pour interdire l'accès au bois des Mézières et présente des devis pour l'abattage de 46 conifères,

avec débitage ou broyage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de retenir l'offre de l'entreprise KERNE ELAGAGE de Plestan (22) qui s'élève à 2 137.00 € HT : (abattage : 1 157.00 € HT), (broyage et évacuation des sapins abattus : 980.00 € HT).

## 11) Réfection des murs de clôture du presbytère :

### • Choix de l'entreprise

### • Demande fonds de concours 2022-2026 auprès de Dinan Agglomération

Michel MARIE rappelle que les murs de clôture du presbytère présentent des déformations et risques d'éboulements sur une zone passagère et sur un terrain privé, nécessitant une remise en état. La réfection porte sur le mur côté impasse et le mur au fond du jardin.

Suite à une consultation faite auprès d'entreprises, la commission des travaux a analysé les devis pour ces travaux et propose de retenir l'offre de M. Ludwig DONIO de Trélivan (22) pour un montant de 35 791.00 € HT.

Afin d'accompagner le développement de ses communes, Dinan Agglomération a choisi de participer au financement de leurs investissements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **décide** de retenir le devis de M. Ludwig DONIO de Trélivan (22) pour un montant de 35 791.00 € HT, Approuve le plan de financement et le calendrier prévisionnels, décide de solliciter le fonds de concours 2022-2026 auprès de Dinan Agglomération pour les travaux de réfection des murs.

**12) Syndicat Départemental d'Energie :** rénovation éclairage public (remplacement foyers pollution lumineuse, foyers anciens poteaux béton, commandes E.P.)

Suite à la présentation du bilan éclairage public en février dernier par le Syndicat Départemental d'Energie, celui-ci a procédé à l'étude du remplacement de 8 foyers pollution lumineuse, de 27 foyers sur poteaux béton posés avant 1994 et de 15 commandes Eclairage Public.

Le coût total de l'opération est estimé à 65 836.80 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie). La participation financière de la commune s'élève à 39 624.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Approuve** le projet de rénovation de l'éclairage public présenté par le S.D.E. des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 65 836.80 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie).

## 13) Syndicat Départemental d'Energie :

Rénovation foyers éclairage public en LED

Suite à la présentation du bilan éclairage public en février dernier par le Syndicat Départemental d'Energie, celui-ci a procédé à l'étude de la rénovation de 162 foyers en LED.

Le coût total de l'opération est estimé à 176 256.00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie). La participation financière de la commune s'élève à 106 080.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Approuve** le projet de rénovation de l'éclairage public présenté par le S.D.E. des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 176 256.00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie).

## 14) Remplacement d'un poteau incendie place de l'Eglise

La société « Eaux de Dinan » a transmis un devis pour le remplacement d'un poteau incendie situé place de l'Eglise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de retenir le devis de la société « Eaux de Dinan » pour un montant de 2 860.81 € HT.

## 15) Demande location de la salle des fêtes par l'association La Baie des gongs

Jacqueline Leyzour fait part d'une demande de location de la salle des fêtes par l'association La Baie des gongs pour proposer des massages sonores aux bols et gongs tibétains. Les séances d'une durée de 4 heures seraient programmées une fois par mois le lundi.

Il convient d'émettre des réserves sur la disponibilité de la salle pour des manifestations ponctuelles organisées par les associations communales prioritaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Décide** de fixer le tarif de location de la salle des fêtes à 250 € pour 12 séances, décide d'établir un contrat à partir du mois de mai 2024.

## 16) Affaires diverses

### 1. Référents

M<sup>me</sup> le Maire informe l'assemblée que Michel MARIE est désormais, référent PLUi, référent déchets et référent incendie et secours.

### 2. Réunion :

Conseil municipal : jeudi 16 mai 2024 à 20 h 00

### 3. Chemin Le Bosreux

Claude ROBERT évoque le problème d'accès au chemin communal du Bosreux pour accéder dans les champs. L'agriculteur concerné a demandé le busage.

Michel MARIE a rencontré celui-ci avec le propriétaire du terrain jouxtant ce chemin. Le busage ne pourra pas être fait car le fossé n'est pas communal.

JEUDI 16 MAI 2024

**Présents :** Marie-Claire DOUENAT, Michel MARIE, Franck BRIEUC, Colette PELOU, Claudine DELACOURT, Yves BOULAU, Sandrine DUPAS, Claude ROBERT, Anne DEBEIX

**Absents excusés :** Evelyne BARDOU (procuration à Marie-Claire DOUENAT), Jacqueline LEYZOUR (procuration à Franck BRIEUC), André BARDOU (procuration à Michel MARIE), Suzanne PERINA (procuration à Colette PELOU)

**Absents :** Karl PIRON, Patrick BOGUENET

**Secrétaire de séance :** Colette PELOU

**Michel MARIE demande l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour : achat de copeaux pour l'aire de jeux.**

Le conseil municipal **donne son accord** à l'unanimité.

### 1) Approbation du procès-verbal du 8 avril 2024

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2024 est soumis à l'approbation du conseil municipal. En l'absence d'observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### 2) Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

M<sup>me</sup> le Maire informe les membres de l'assemblée que :

- L'organe délibérant d'une collectivité ou d'un établissement public peut instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics de la fonction publique territoriale.

- Peuvent bénéficier de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle les agents publics remplissant certaines conditions cumulatives suivantes.

- L'organe délibérant détermine le montant de la prime, dans la limite du plafond réglementaire prévu pour chaque niveau de rémunération.

M<sup>me</sup> le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- D'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au sein de la commune,

- De fixer le montant de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour chaque niveau de rémunération. (Voir compte rendu complet)

- De verser la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle en une fois avec les salaires de juin 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **d'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans les conditions prévues ci-dessus.**

### 3) Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique

M<sup>me</sup> le Maire propose à l'assemblée de créer un 3<sup>ème</sup> poste à temps complet dans le cadre d'emploi des Adjointes techniques au sein des services techniques au lieu de faire appel au service intérimaire du Centre de gestion. Cet agent assurera l'entretien des espaces verts, des bâtiments et de la voirie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : 12 voix Pour ; 1 abstention (Claude ROBERT) :

**Décide** de créer un poste permanent dans le cadre d'emploi des Adjointes techniques (Adjoint technique ou Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe ou Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe) à temps complet (35h/35ème), à compter du 1er juillet 2024.

### 4) Eglise : réfection des vitraux et des grilles de protection

Michel MARIE fait part à l'assemblée du mauvais état des vitraux de l'église et présente des photos.

Des devis ont été demandés à 3 entreprises pour la réfection de 3 lancettes côté nord et la réparation des 3 vitraux de la nef. Des devis ont également été demandés pour la remise en état des grilles de protection des lancettes (non reçus à ce jour).

Une demande de fonds de concours auprès de Dinan Agglomération sera déposée après validation du devis relatif à la remise en état des grilles de protection.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : 10 voix Pour, 3 abstentions (procurations de Jacqueline LEYZOUR, Evelyne BARDOU et André BARDOU), **décide de retenir** le devis de la société STUDIO VITRAIL BIANCONI de Paris qui s'élève à 8 071.50 € HT.

### 5) Convention de partenariat pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs de Plumaudan

M<sup>me</sup> le Maire fait part d'un courrier de la mairie de Plumaudan relatif à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement en juillet. L'organisation de l'A.L.S.H. est désormais assurée par la mairie de Plumaudan. 9 enfants de Brusvily sont inscrits. Pour que les enfants de Brusvily puissent bénéficier des mêmes conditions que les Plumaudanais, une convention de partenariat est proposée. Si cette convention n'est pas signée, le tarif hors commune sera appliqué.

La commune s'engage à prendre en charge le coût de revient de cet accueil au prorata du nombre d'enfants de Brusvily (différence entre les charges et les recettes du service).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 12 voix Pour, 1 abstention (Sandrine DUPAS) :

**Accepte de signer** cette convention de partenariat avec la commune de Plumaudan pour une période d'un an, reconduite tacitement chaque année, sauf en cas de résiliation.

### 6) Demande de location de la salle des fêtes pour des ateliers de sophrologie « Sophro et moi »

M<sup>me</sup> le Maire fait part d'une demande de location de la salle des fêtes par M<sup>me</sup> GAUDIN Laëticia « Sophro et Moi » afin d'animer des ateliers collectifs enfants et duo parent ou grand-parent/enfant. Ces ateliers seraient programmés une semaine sur deux le mercredi après-midi.

Il convient d'émettre des réserves sur la disponibilité de la salle pour des manifestations ponctuelles organisées par les associations communales prioritaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Décide** de fixer le tarif de location de la salle des fêtes à 200 € pour la période de juin jusqu'au 31 décembre 2024 pour animer des ateliers tous les 15 jours.

### 7) Achat de copeaux pour l'aire de jeux

Michel MARIE explique que, suite à la visite de contrôle de l'aire de jeux, il a été constaté un manque de copeaux. Des devis sont présentés pour la fourniture et livraison de 60 m<sup>3</sup> de copeaux de bois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de retenir le devis de la société Exploitation forestière Le Maou de Plounevez-Moedec (22) « La Fleur de Bois » pour la fourniture et livraison de copeaux de bois, qui s'élève à 4 320.00 € HT.

### 8) Affaires diverses

#### 1. Plan Communal de Sauvegarde

Une réunion d'information relative au Plan Communal de Sauvegarde est prévue le 25 juin 2024 à 18 h à la mairie.

#### 2. Réunion

Conseil municipal : lundi 10 juin 2024 à 20 h 00

#### 3. Salle préfabriquée

La réparation du plancher a été faite par les employés. La salle pourra être mise à disposition des associations en septembre 2024.

Une vente de mobilier va être organisée le samedi 22 juin 2024 au local technique.

#### 4. Friches agricoles

Le Conseil de développement va venir le 30 mai prochain sur la commune pour référencer les friches agricoles.

#### 5. Jardin gourmand

Anne DEBEIX informe que Dinan Agglomération va venir faire une vidéo du jardin gourmand le 26 juin prochain dans le cadre du projet participatif.

LUNDI 10 JUIN 2024

**Présents :** Marie-Claire DOUENAT, Evelyne BARDOU, Michel MARIE, Franck BRIEUC, Colette PELOU, Claudine DELACOURT, Yves BOULAU, Sandrine DUPAS, Claude ROBERT, Anne DEBEIX, André BARDOU, Suzanne PERINA

**Absents excusés :** Jacqueline LEYZOUR (procuration à

Franck BRIEUC), Patrick BOGUENET

**Absent :** Karl PIRON

**Secrétaire de séance :** Suzanne PERINA

### 1) Approbation du procès-verbal du 16 mai 2024

Le procès-verbal de la séance du 16 mai 2024 est soumis à l'approbation du conseil municipal. En l'absence d'observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### 2) Eglise : Remise en état des grilles de protection des vitraux

- Validation devis

- Demande de fonds de concours 2022-2026 auprès de Dinan Agglomération

Dans le cadre de la réfection des vitraux, Michel MARIE présente des devis pour la remise en état des grilles de protection des vitraux (lancettes). Il précise que deux entreprises ont été sollicitées et qu'une seule a répondu à cette consultation.

- Fabrication et pose de 3 protections en acier : 5 004.99 € HT

- Fabrication de fers plats (feuillards) pour fixation des éléments de vitraux : 276.00 € HT

Pour mémoire, un devis relatif à la réfection des vitraux a été validé lors de la séance du conseil municipal du 16 mai dernier : 8 071.50 € HT.

Une demande de fonds de concours peut être déposée auprès de Dinan Agglomération à hauteur de 50 % des dépenses liées à la réfection des vitraux et des grilles de protection.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : 12 voix Pour, 1 abstention (procuration de Jacqueline LEYZOUR), **décide de retenir** les devis de la société REHEL METALLERIE de La Landec (22) qui s'élèvent à 5 004.99 € HT et 276.00 € HT, Approuve le plan de financement et le calendrier prévisionnels, Décide de solliciter le fonds de concours 2022-2026 auprès de Dinan Agglomération pour l'ensemble des travaux de réfection :

Entreprise REHEL METALLERIE : 5 004.99 € HT et 276.00 € HT, Société STUDIO VITRAIL BIANCONI : 8 071.50 € HT.

### 3) Vente terrain 6 bis rue de Broons – parcelle C1823

En raison de l'abandon du projet de construction d'une maison de santé, M<sup>me</sup> le Maire propose de mettre en vente le terrain situé rue de Broons, cadastré sous le n° C1823, à un professionnel de santé.

Cette parcelle d'une contenance de 695 m<sup>2</sup> est référencée au PLUi sur l'emplacement réservé n° 17 pour un projet commercial ou de service.

Compte-tenu du prix d'acquisition de ce terrain (21 384.90 € avec frais de notaire) et des frais engagés (Diagnostic amiante sur local : 289.00 € TTC, plan topographique : 684.00 € TTC), M<sup>me</sup> le Maire demande

au conseil municipal de se prononcer sur le prix de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le prix de vente de ce terrain cadastré C1823 d'une contenance de 695 m<sup>2</sup> moyennant le prix principal de 33 €/m<sup>2</sup>, étant précisé que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur, et décide de vendre ce bien à un professionnel de santé.

### 4) Acquisition de matériel informatique pour postes mairie : élus et secrétariat

Un recensement des besoins en informatique a été réalisé par l'entreprise AGDI, prestataire informatique de la mairie. La secrétaire présente le devis relatif à l'acquisition et l'installation de matériel pour la mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de retenir le devis de l'entreprise AGDI de Gaël (35) qui s'élève à 6 390.18 € HT.

### 5) Décision modificative n° 1 sur budget primitif commune 2024

M<sup>me</sup> le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la section d'investissement du budget primitif 2024 de la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** cette décision modificative n° 1.

### 6) Vente de matériel et mobilier

Evelyne BARDOU rappelle que l'inventaire du mobilier et matériel susceptibles d'être vendus a été réalisé et présente la liste avec les tarifs proposés par le groupe de travail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Décide** d'organiser une vente au local technique le samedi 22 juin 2024 de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00. Une annonce va être publiée sur le site internet, Facebook et panneau Pocket.

Précise que le règlement se fera par chèque ou espèces, et valide les tarifs proposés.

### 7) Presbytère : participation de la commune de Bobital pour l'année 2024

Une convention a été établie en 2002 avec les communes de la paroisse afin de fixer une participation annuelle relative au logement du prêtre et à la mise à disposition d'un bureau et de salles de réunions.

M<sup>me</sup> le Maire fait part d'un courrier de la Mairie de Bobital sollicitant l'exonération exceptionnelle de cette participation pour l'année 2024 en raison de leur situation financière. Pour l'année 2023, cette participation s'élevait à 1 133.75 € pour la commune de Bobital.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : 12 voix Pour, 1 abstention (Claudine DELACOURT), **décide** de ne pas facturer la participation à la commune de Bobital pour l'année 2024.

### 8) Affaires diverses

#### 1. Audit énergétique salle Jules Ferry

Présentation de l'audit énergétique réalisé pour la salle Jules Ferry.

#### 2. Réunion

Conseil municipal : 4 juillet 2024 à 20 h 00

#### 3. Feu d'artifice

Le Comité des fêtes va participer financièrement pour le feu d'artifice : 150 € pour l'année 2023 et 150 € pour l'année 2024.

## MARDI 2 JUILLET 2024

**Présents** : Marie-Claire DOUENAT, Evelyne BARDOU, Michel MARIE, Jacqueline LEYZOUR, Colette PELOU, Claudine DELACOURT, Yves BOULAU, Sandrine DUPAS, Claude ROBERT, Anne DEBEIX, André BARDOU, Suzanne PERINA

**Absent excusé** : Franck BRIEUC (procuration à Michel MARIE)

**Absents** : Karl PIRON, Patrick BOGUENET

**Secrétaire de séance** : Evelyne BARDOU

### 1) Approbation du procès-verbal du 10 juin 2024

Le procès-verbal de la séance du 10 juin 2024 est soumis à l'approbation du conseil municipal. En l'absence d'observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### 2) Acquisition d'une tondeuse de finition

Michel MARIE fait part de la nécessité d'acquérir une tondeuse de finition qui serait attelée derrière le tracteur pour l'entretien des terrains des sports et autres grands espaces verts. Celle-ci permettrait de réduire la durée d'entretien de ces espaces verts et la consommation de carburant.

Afin de ne pas dégrader l'état de surface des terrains, il est souhaitable d'équiper le tracteur de roues « type gazon ». Une démonstration de cet équipement a permis de vérifier son efficacité.

Différents devis sont présentés :  
Ets HERVE (Plumaudan) : 2 700.00 € HT (tondeuse, largeur 2.15 m) et 2 568.00 € HT (roues)

BERNARD MOTOCULTURE (Broons) : 3 158.33 € HT (tondeuse uniquement : roues non commercialisées, largeur 1.80 m)

M.P.S. (Quévert) : 4 026.00 € HT (tondeuse avec roues, largeur 1.80 m)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (11 voix POUR, 2 abstentions : Claude ROBERT, Claudine DELACOURT), **décide** de retenir l'offre mieux-disante de la société M.P.S. de Quévert (22) au prix de 4 026.00 € HT.

### 3) Décision modificative n° 2 sur budget primitif commune 2024

Suite à la décision d'acquisition d'une tondeuse de finition, M<sup>me</sup> le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier la section d'investissement du budget primitif 2024 de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (11 voix POUR, 2 abstentions : Claude ROBERT, Claudine DELACOURT), **approuve** cette décision modificative n° 2.

### 4) Vente de matériel et mobilier

Suite à la vente de matériel et mobilier du 22 juin dernier, des personnes se sont manifestées pour acheter des dalles amortissantes, des bancs d'église et un banc d'extérieur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de vendre le mobilier et matériel cité, précise que le règlement se fera par chèque ou espèces, **décide** de donner 20 dalles amortissantes à l'association ABTL de Brusvily, et valide les tarifs proposés.

### 5) Location salle préfabriquée Algeco

M<sup>me</sup> le Maire informe que la salle préfabriquée Algeco va être prochainement mise à disposition des associations communales. Elle demande de se positionner sur la location éventuelle de cette salle hors associations.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** de ne pas louer cette salle pour l'instant.

### 6) Salles préfabriquées Algeco et grise : Choix d'un nom

M<sup>me</sup> le Maire propose à l'assemblée de donner un nom aux salles préfabriquées (salle Algeco et salle grise) près de l'école. Elle demande aux conseillers de proposer des noms pour une prochaine séance.

### 7) Demande de location de la salle des fêtes par l'association AQSQAQ Danse pour l'année 2024/2025

M<sup>me</sup> le Maire fait part de la demande de renouvellement de location de la salle des fêtes par l'association AQSQAQ Danse pour des cours de danses orientales une fois par semaine le jeudi soir pour l'année 2024/2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (12 voix CONTRE, 1 abstention : Anne DEBEIX), **décide** de ne pas reconduire cette location.

### 8) Demande de location d'une salle par une micro-entreprise dans l'éducation physique et sportive « Bouge un Max » pour l'année 2024/2025

Evelyne BARDOU donne lecture d'un courrier de M. CASSANY Maxence au nom d'une micro-entreprise « Bouge un Max » sollicitant la location d'une salle pour des cours de Pilates une fois par semaine pour une dizaine de personnes. La salle des fêtes serait disponible le mardi soir de 19 h à 20 h.

Il convient de maintenir les réserves sur la disponibilité de la salle pour des manifestations ponctuelles organisées par les associations communales prioritaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **donne son accord** pour établir un contrat de location au nom de cette micro-entreprise « Bouge un Max », décide de fixer le tarif de location de la salle des fêtes à 250 € pour la période de septembre 2024 à juin 2025.

### 9) Affaires diverses

#### 1. Plan Communal de Sauvegarde

Evelyne BARDOU remet les dossiers P.C.S. aux personnes absentes lors de la réunion du 25 juin dernier. Elle rencontrera la directrice de l'école et les ATSEM ce vendredi.

#### 2. Réunions

Conseil municipal : le 07.10.2024 (si besoin : 22.07 au 26.08.2024)

#### 3. Rue des Ecoles

Un riverain de la rue des Ecoles a fait part à la mairie du non-respect de la priorité à droite des personnes venant de la rue « Le Champ du Chemin ». Discussion sur la pose d'une signalisation. Le conseil municipal rappelle qu'en absence de panneau, la priorité à droite s'applique.

#### 4. Rue de Broons

Jacqueline LEYZOUR demande ce qui est prévu pour limiter la vitesse à l'entrée sud rue de Broons.

Ce sujet avait été évoqué dès la fin des travaux avec l'entreprise. Sans réponse à ce jour, un devis va être demandé pour un marquage au sol.

#### 5. Travaux électriques bâtiments

Des travaux électriques sont nécessaires sur différents bâtiments : salle Jules Ferry, salle Algeco, salle préfabriquée et cantine. Un seul devis a été réceptionné à ce jour.

#### 6. Râtelier vélos

Sandrine DUPAS suggère d'installer un râtelier à vélos sur le parking de la salle des fêtes.

## LUNDI 7 OCTOBRE 2024

**Présents** : Evelyne BARDOU, Michel MARIE, Jacqueline LEYZOUR, Colette PELOU, Claudine DELACOURT, Yves BOULAU, Sandrine DUPAS, Claude ROBERT, André BARDOU, Suzanne PERINA, Franck BRIEUC,

**Absents excusés** : Marie-Claire DOUENAT (procuration à Evelyne BARDOU), Anne DEBEIX (procuration à Sandrine DUPAS), Patrick BOGUENET

**Absent** : Karl PIRON

**Secrétaire de séance** : Suzanne PERINA

**Michel MARIE demande l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour : Circuit Brus'Tour**

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

### 1) Approbation du procès-verbal du 2 juillet 2024

Le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2024 est soumis à l'approbation du conseil municipal. En l'absence d'observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### 2) Travaux électriques sur bâtiments : salle Jules Ferry, salles préfabriquées, cantine

Michel MARIE explique qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux électriques pour la séparation de compteurs électriques entre la cantine et les salles (Jules Ferry et préfabriquées).

Trois entreprises sont venues sur place mais une seule a transmis un devis.

Présentation du devis de l'entreprise MEAL Stéphane : 4 140.00 € HT

D'autre part, suite au contrôle annuel des installations électriques, des réparations sont à effectuer à la cantine ainsi que dans la salle Jules Ferry et la salle préfabriquée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de retenir les devis de l'entreprise MEAL Stéphane de BRUSVILY qui s'élèvent à 4 140.00 € HT et 650.00 € HT.

### 3) Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor : Rénovation d'une lanterne à l'Ecotay - Les Jardins de la Fontaine

L'entreprise Citéos, chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire de la commune a fait part au Syndicat Départemental d'Energie de l'état du réseau après le passage de la tempête CIARAN à l'Ecotay - Les Jardins de la Fontaine. Le S.D.E. a procédé à l'étude de la rénovation de la lanterne du foyer D078.

Le coût total de l'opération est estimé à 1 036.80 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % des frais de maîtrise d'ingénierie). La participation financière de la commune s'élève à 624.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le projet de rénovation de l'éclairage public présenté par le S.D.E. des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 036.80 € TTC.

### 4) Cimetière : Plaques pour pupitre jardin du souvenir

Le pupitre en granit installé au jardin du souvenir est prévu pour la pose de 15 plaques. Il convient de délibérer sur la mise à disposition éventuelle des plaques par la mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de ne pas fournir les plaques.

Cependant, la dimension sera imposée aux familles (12 cm x 5 cm).

### 5) Demande d'un particulier pour un accès sur sa parcelle C 554 rue de l'Ecotay

Evelyne BARDOU donne lecture d'un courrier de particuliers sollicitant la possibilité de créer un accès pour leur parcelle C 554 sise au 31 rue de

l'Ecotay. Un emplacement réservé est inscrit au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur une partie de cette parcelle.

Après analyse, le conseil municipal, à l'unanimité, **estime** que la création d'un accès n'est réalisable que par leur propriété.

### 6) Repas des Aînés 2024

Jacqueline LEYZOUR rappelle que le repas des Aînés aura lieu le lundi 11 novembre prochain. La commission action sociale s'est réunie pour l'organisation de cette journée.

Un vin d'honneur sera offert à la salle des fêtes pour les personnes ne participant pas au repas et assistant à la cérémonie au monument aux morts. Le traiteur de BRUSVILY, Eric THOMAS a été sollicité pour proposer des menus.

Une invitation va être envoyée aux personnes de la commune ayant 65 ans et plus.

Une participation de 10 € par repas est demandée aux personnes nées entre le 1er janvier 1949 et le 31 décembre 1959, aux membres du conseil municipal et de la commission action sociale (et conjoints) et aux conjoints des agents communaux.

Mme ROBERT Magaly, chanteuse, animera ce repas pour une prestation de 480.00 € TTC.

Suzanne PERINA propose d'organiser un jeu consistant à reconnaître sur photos de leur petite enfance, les élus et membres de la commission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de retenir le menu proposé par M. Eric THOMAS pour un montant de 33.43 € TTC/personne.

### 7) Acquisition de lits et matelas pour l'école

Jacqueline LEYZOUR fait part du manque de place dans le dortoir pour la sieste des enfants et présente des devis pour l'acquisition de 8 lits et 8 matelas. Ce sont des lits mezzanine qui permettent de placer deux couchages en dessous.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de retenir le devis de la société WESCO (79) qui s'élève à 2 301.28 € HT.

### 8) Dinan Agglomération : Réseau intercommunal de référents PCS/PICS

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), Dinan Agglomération souhaite créer un réseau intercommunal de référents PCS/PICS afin de faciliter les échanges liés à la prévention et la gestion des risques majeurs.

Il convient de nommer deux référents au sein de la commune (1 référent élu + 1 référent agent).

Le conseil municipal **désigne** : M. Michel MARIE (référent élu), M<sup>me</sup> Marie-Claude LEMONNIER (référent agent).

### 9) Convention de partenariat pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs de BOBITAL

Evelyne BARDOU donne lecture d'un courrier de la mairie de BOBITAL sollicitant une participation financière pour le fonctionnement de leur Accueil de Loisirs avec effet rétroactif sur la période des vacances de juillet/août 2024. La participation demandée est de 15 €/enfant/jour sauf pour les enfants de BRUSVILY scolarisés à l'école de BOBITAL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **refuse** de verser une participation financière.

### 10) Demande de la Mairie de TREBEDAN pour intégrer le S.I.R.S. BRUSVILY/PLUMAUDAN

Jacqueline LEYZOUR fait part de la demande de la Mairie de TREBEDAN pour intégrer le S.I.R.S. BRUSVILY/PLUMAUDAN.

Après analyse, le conseil municipal, à l'unanimité, **émet un avis défavorable** à ce regroupement.

### 11) Fonds d'Aide aux Jeunes Conseil Départemental

Le Conseil Départemental soutient l'action des missions locales et consacre un effort important au financement du Fonds d'Aide aux jeunes, tout en invitant les collectivités locales à y apporter une contribution.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de verser une participation d'un montant de 100 € pour le Fonds d'aide aux jeunes.

### 12) Mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

M<sup>me</sup> DUPAS Sandrine propose d'émettre un avis sur le circuit « Brus'Tour » pour la mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) et de délibérer sur l'inscription à ce plan des chemins concernés : Circuit Brus'tour (14 kms).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Emet un avis favorable** à l'inscription au P.D.I.P.R. des itinéraires de randonnées figurant au plan annexé (itinéraires à inscrire),

Accepte l'inscription à ce plan des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux.

### 13) Affaires diverses

#### 1. Vœux du Maire

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 18 janvier 2025 à 18 h 00.

#### 2. Inauguration travaux sécurisation bourg

L'inauguration des travaux relatifs à la sécurisation du bourg est prévue le samedi 12 octobre 2024 à 10 h suivie d'un vin d'honneur à la mairie.

#### 3. Réunions

Réunion PLUiH avec Dinan Agglomération : Mercredi 16 octobre 2024 à 9 h 30

Conseil municipal : le 04.11.2024 et le 09.12.2024

#### 4. Composteurs

Inscriptions sur le site de Dinan Agglomération à partir du 09 octobre 2024.

### 5. Bulletin municipal

Les articles pour le bulletin municipal de décembre doivent être transmis avant le 20 octobre 2024.

### 6. Sécurité routière

André BARDOU, référent sécurité routière, fait un compte-rendu de la réunion à laquelle il a participé le 26 septembre dernier.

### 7. Naturellement Brusvily

La remise des prix est prévue le vendredi 15 novembre 2024 à 18 h 30 à la mairie.

### 8. Brus'folies

Coût de la journée Brus'folies : 1 460 € TTC

### 9. Brusvily kids

Des activités sportives avec « Bouge un Max » sont prévues les 29 et 30 octobre prochain : Bumball, flag rugby, tir à l'arc, roller, escrime.

### 10. Toilettés publiques

Yves BOULAU demande si les toilettes publiques peuvent être ouvertes tous les jours. La fermeture est due au vandalisme récurrent.

**Les comptes-rendus complets des conseils municipaux peuvent être consultés sur le site internet de la commune. Pour le bulletin, nous en faisons un condensé.**

## URBANISME Rappel règles d'urbanisme

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

### LES SEULS TRAVAUX DISPENSÉS D'AUTORISATION D'URBANISME SONT :

- les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,
- les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 1,50 m de hauteur et 5 m<sup>2</sup> au sol,
- les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire,
- les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m

### LES TRAVAUX SUIVANTS SONT SOUMIS À L'OBLIGATION DE DÉPOSER UNE DÉCLARATION PRÉALABLE :

- création de 5 à 20 m<sup>2</sup> de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- ravalement,
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- changement de destination de locaux existants,
- construction ou modification de clôture,
- les adjonctions de parements,
- les piscines non couvertes (de 10 à 100 m<sup>2</sup>),
- peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine,
- changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que

passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois au PVC),

- réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine,

### LES AUTRES TRAVAUX SONT SOUMIS À L'OBLIGATION DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE. CELA CONCERNE ESSENTIELLEMENT :

- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m<sup>2</sup>),
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

### INFRACTIONS ET SANCTIONS :

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit (article L.480-1 à L.480-4 et L.160-1 du code de l'urbanisme) et est passible de poursuites pénales (article L.480-2 du code de l'urbanisme).

Dans ce cas un procès-verbal est dressé et transmis au procureur de la République.

Dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux (L.480-2 du code de l'urbanisme). Parallèlement aux sanctions pénales, le tribunal correctionnel peut imposer des mesures de restitution (L.480-5 du code de l'urbanisme) comme la démolition ou la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou dans leur état antérieur.

Le délai de prescription en matière d'urbanisme est de 6 ans au pénal après l'achèvement des travaux. Mais au civil, la municipalité peut vous assigner au Tribunal de grande instance pendant 10 ans après la fin des travaux.

### RISQUES EN CAS DE VENTE DU BIEN IMMOBILIER SANS AUTORISATION DE TRAVAUX :

En effet, en vendant le bien, le vendeur transfère à l'acquéreur la responsabilité des infractions aux règles d'urbanisme passées. Si l'acquéreur ne connaît pas le caractère illégal du bien qu'il achète, il s'agit d'un vice caché.

Ainsi, l'acquéreur qui découvre ce vice caché est en droit de demander au vendeur des dommages-intérêts, voire l'annulation de la vente.

**La Mairie reçoit régulièrement des plaintes des habitants concernant la divagation de chiens, ou des signalements d'incidents avec ces animaux sur la voie publique.**

**La divagation du chien comporte en effet de nombreux risques et dangers. Certains sont agressifs et menaçants envers les passants ou les autres chiens, et peuvent causer un accident de circulation.**

Un chien est considéré divaguant s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel. Cela ne s'applique pas lors d'une chasse ou dans le cas d'un chien de garde d'un troupeau.

Un chien est aussi considéré divaguant s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation. Cela ne s'applique pas au chien qui participait à une chasse s'il est démontré que son propriétaire a tout entrepris pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de la chasse.

### Peut-on promener son chien sans laisse ?

Vous devez tenir votre chien en laisse s'il présente un danger pour les personnes ou d'autres animaux domestiques. **Vous êtes responsable des dommages que votre chien peut causer aux personnes ou à d'autres animaux domestiques.**

Le règlement sanitaire départemental prévoit généralement que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse.

Le maire peut aussi interdire l'accès de certains lieux aux chiens même tenus en laisse. Ces mesures sont affichées à l'entrée des jardins publics par exemple.

Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin.

Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les

vergers, les bois et dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs.

Ces interdictions ont pour but de prévenir la destruction des oiseaux et des espèces de gibier et de favoriser leur repeuplement.

**Les chiens d'attaque (dits de 1<sup>re</sup> catégorie) et les chiens de garde et de défense (dits de 2<sup>e</sup> catégorie) sont soumis à des dispositions particulières plus restrictives lors de leur circulation dans les différents lieux publics.**

### Chiens de 1<sup>re</sup> Catégorie

**Les chiens d'attaque de 1<sup>re</sup> catégorie, assimilables aux races Staffordshire terrier, American Staffordshire terrier, Mastiff et Tosa, doivent être tenus en laisse par une personne majeure et muselés sur la voie publique ainsi que dans les parties communes des immeubles collectifs.**

**Le Centre animalier de PLERIN peut être diligenté par Madame le Maire pour la prise en charge des animaux (capture, ramassage et enlèvement)**

À l'issue d'un délai de 8 jours ouvrés et francs, selon l'article L211-25 du Code Rural et de la Pêche Maritime, si l'animal n'a pas été réclamé par son propriétaire, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gestionnaire de la fourrière, qui peut en disposer dans les conditions définies par l'article. Elle recherche généralement une association de protection animale (refuge) pour le faire adopter dans les plus brefs délais.

**RAPPEL : la non reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par l'article 521-1 du Code Pénal ; le contrevenant est passible d'une amende de 30000€ et de 2ans d'emprisonnement.**

### TARIFS TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour restitution des animaux.

Forfait fourrière : 97.00 €

Identification puce électronique : 75€

Forfait par visite vétérinaire (obligatoire) :

Pour un animal mordeur ou griffeur : 87€

Vaccin rage + passeport : 46€

## CIMETIÈRE

### JARDIN DES SOUVENIRS

Un pupitre en granit installé au jardin du souvenir est prévu pour la pose d'une plaque avec le nom du défunt. La Mairie ne fournit pas cette plaque. La fabrication et la gravure de la plaque seront à la charge de la personne souhaitant l'y apposer. Cependant, la dimension est imposée et devra être de 12 cm x 5 cm.

### ENTRETIEN DU CIMETIÈRE

**Pour rappel, les familles sont tenues de maintenir ce lieu de recueillement propre, et d'entretenir les abords de leurs concessions.**

**Les employés municipaux sont chargés uniquement de l'entretien des allées du cimetière.**

## Permis de construire

PC 022 021 24 C 002  
Les Grandes Landes  
Construction d'un atelier

PC 022 021 24 C 003  
2 rue du Pré Dième  
Carpport et garage

## DINAN AGGLO COLLECTE SELECTIVE

**DINAN**  
AGGLOMÉRATION

En fin d'année, les services de Dinan Agglomération ont remis à chaque habitant un bac pour la collecte sélective (couvercle jaune avec autocollant consignes de tri).

1<sup>ère</sup> collecte (en fonction de votre semaine et de votre jour de collecte) : A partir du 27 janvier 2025.

A partir de cette date, la collecte sélective, tout comme celle des ordures ménagères, sera

effectuée une fois tous les 15 jours. Les consignes de tri resteront inchangées.

**Contact : Service réduction et collecte des déchets de Dinan Agglomération**  
Tél : 02 96 87 72 72  
dechets@dinan-agglomeration.fr  
www.dinan-agglomeration.fr

## TRAVAUX BRUYANTS

### Modification des horaires autorisés pour les travaux bruyants

Arrêté du 15 mai 2024 modifié portant réglementation des bruits de voisinage dans le département des Côtes-d'Armor - Direction des relations avec les collectivités territoriales

**Article 6** : ne pas utiliser, pour des travaux de bricolage et de jardinage, des appareils bruyants en dehors des horaires suivants :

- **DU LUNDI AU SAMEDI DE 9 HEURES À 12 HEURES ET DE 14 HEURES À 20 HEURES.**

- **LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS DE 10 HEURES À 12 HEURES.**

## TAILLAGE DES HAIES

### Quelles est la réglementation de la taille des arbres et des haies ?

#### En limite du domaine public :

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, comme à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur rue.

Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public).

#### Les règles de sécurité à respecter aux abords des lignes électriques

- ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé,
- ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 5 mètres des lignes,
- ne jamais toucher un arbre dont les branches sont à moins de 2 mètres d'un câble électrique

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



**Merci de respecter cette règle Pour le bien-être et la sécurité de tous !**

- nu ou en contact direct avec un câble isolé,
- ne pas faire de feu sous les lignes électriques.

**Si un arbre ou une branche menace une ligne, ne vous approchez pas et prévenez notre service de dépannage électricité au :**

**0811 010 212 (SERVICE 0,05EUROS/APPEL). CE SERVICE EST DISPONIBLE 24H/24 ET 7J/7.**



### L'offre Assurance Santé pour votre commune

AXA organise une permanence d'information avec présentation d'une réduction spéciale sur le contrat santé allant jusqu'à -20% pour les habitants de la commune (offre accessible à tous, sans limite d'âge, pas de questionnaire médical : Retraités, agriculteurs, professionnels, demandeurs d'emploi).

Le 2<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois

Lieu : mairie de BRUSVILY

Prenez rendez-vous par téléphone 06 98 96 52 35 ou par mail : marie.henry@axa.fr.

En dehors de ces dates, il est aussi possible de prendre rendez-vous à votre domicile.



## Elaguer aux abords des lignes électriques : une action indispensable !

### L'ÉLAGAGE : UN ENJEU POUR TOUS

Élaguer régulièrement les arbres situés à proximité d'une ligne électrique est indispensable pour assurer la qualité d'alimentation en électricité. L'élagage répond à un souci constant d'amélioration de la qualité de distribution de l'électricité tout en garantissant la sécurité des personnes et des biens.

### LES PROGRAMMES D'ENEDIS

Enedis réalise périodiquement, avec l'accord du propriétaire des arbres, des travaux d'élagage aux abords des réseaux électriques.

Lorsque les arbres sont sur une propriété privée et débordent sur le domaine public, l'élagage aux abords du réseau basse tension est facturé au propriétaire des arbres. Dans les autres cas, Enedis prend en charge le coût de l'élagage.

### LA RESPONSABILITÉ DE VOS ADMINISTRÉS

Les propriétaires des arbres ont la responsabilité de l'élagage des arbres situés sur leurs propriétés. Lorsque les branches débordent sur le domaine public et sont à proximité des ouvrages électriques, les propriétaires peuvent décider de confier l'élagage à une entreprise spécialisée, ou l'effectuer eux-mêmes après avoir réalisé une DT-DICT\* (déclaration de travaux).

\* pour déclarer ses travaux en 1 clic : <http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr> ou [bzh-dict@enedis.fr](mailto:bzh-dict@enedis.fr)

### LE BON CONSEIL : UN ÉLAGAGE RÉGULIER

Une fois l'élagage de la végétation effectué, Enedis recommande aux propriétaires de maintenir une distance minimale de 3 mètres avec le réseau électrique. Ainsi, l'entretien sera facilité et pourra être réalisé en toute sécurité.



### Bon à savoir !

Lorsque les branches ou les arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients, Enedis engage des recours envers les propriétaires des arbres présumés responsables des dommages. A titre d'information, le coût moyen des dégâts enregistrés sur les années passées est de l'ordre de 6 000 euros.

## CONFÉRENCE HUMORISTIQUE BRUSVILY

### LES DANGERS DE LA LECTURE

#### Compagnie Caus'toujours

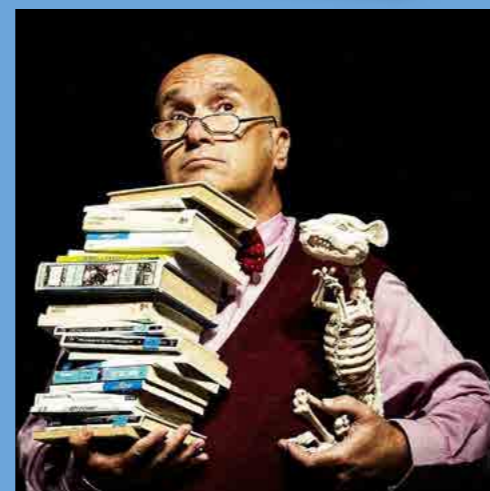
Enfin une conférence qui a le courage de dénoncer les innombrables méfaits de la lecture. On nous fait miroiter la lecture comme le sésame qui nous ouvrira les portes d'une vie meilleure. La réalité ne s'avérerait-elle pas beaucoup plus sournoise ? Ne dissimulerait-elle pas de sombres dangers ?

Face au puissant lobby de la lecture qui n'a de cesse de mettre en exergue ses bienfaits, il est temps d'alerter la population. Lecteurs, ouvrez les yeux.

**DÈS 12 ANS. GRATUIT.**

**JEUDI 30 JANVIER À 20H30**

**BRUSVILY Salle des fêtes - 02 96 84 55 22**



## ALCOOL ASSISTANCE



**Notre association reconnue d'utilité publique a pour but :**

- Réunir toutes les personnes sensibilisées aux effets, dangers et conséquences psychologiques, médicales et sociales de la consommation d'alcool et autres produits psychoactifs.
- Aider et accompagner les personnes en difficultés avec l'alcool ainsi que leur entourage.
- Effectuer de la prévention et ou de la formation en ce qui concerne les addictions.

**Contacts : Accueil de Dinan Maison des associations « La source » :**

**Espace de parole 2 jeudis par mois à partir de 18h.**

**Pascal HOUEL au 06 81 55 41 22 pour tous renseignements complémentaires.**

**Dominique HURE Président 06 48 80 81 53**

### LANCEMENT DU NOUVEAU SITE GRAND PUBLIC DU DISPOSITIF ALCOOL INFO SERVICE.

Santé Publique France a le plaisir de vous annoncer le lancement du nouveau site **Alcool-Info-Service.fr**, dont l'objectif est d'accompagner et de faciliter la démarche de réduction et d'arrêt des consommations d'alcool à risque ou problématiques.

**Un site ressource pour répondre à toute question ou besoin d'aide en matière de consommation d'alcool.**

Le site s'adresse aux consommateurs d'alcool, à leur entourage et à toute personne qui se pose des questions sur l'alcool.

**En complément de ces services digitaux, Alcool info service met à disposition une ligne téléphonique anonyme qui offre un espace d'écoute bienveillant, d'information, de conseil et d'orientation :**

**0 980 980 930 (appel non surtaxé, ouvert 7 jours sur 7 de 8h à 2h).**



## JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

**La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) permet de vous informer sur vos droits et devoirs en tant que citoyens ainsi que sur le fonctionnement des institutions. Cette journée doit être accomplie après votre recensement, entre votre 16<sup>ème</sup> et 25<sup>ème</sup> anniversaire.**

**Pour effectuer votre recensement, deux possibilités s'offrent à vous :**

### SERVICE EN LIGNE :

Le service est accessible avec un compte personnel service-public.fr

Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format PDF des pièces à fournir (Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) et livret de famille à jour).

### RECENSEMENT EN MAIRIE :

Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents.

Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants :

- Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport)
- Livret de famille

### ATTESTATION DE RECENSEMENT :

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement.

### Si le recensement a été fait sur internet :

• soit l'attestation de recensement se trouve dans le porte-document du compte personnel. Il est possible de l'imprimer autant de fois que nécessaire.

• soit la mairie l'envoie par courrier dans les 10 jours. La remise de l'attestation est souvent accompagnée d'une brochure d'information sur le service national. Il n'est pas délivré de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez.

Vous recevez entre la date de votre recensement et celle de votre 18<sup>ème</sup> anniversaire (ou dans les 3 mois qui suivent votre recensement, si vous devenez Français entre 18 et 25 ans) une convocation écrite vous indiquant la date de votre participation à la JDC.

L'ordre de convocation vous parvient environ 45 jours avant la date de la session.

Votre participation étant obligatoire, si vous rencontrez des difficultés sur la date ou sur le lieu proposé, il convient d'adresser à votre centre du

service national (CSN) une demande pour d'autres dates ou d'autres lieux. Votre demande doit parvenir au plus tard 15 jours après la réception de l'ordre de convocation.

Pour vous inscrire aux concours et examens de l'État (permis de conduire, BEP, baccalauréat, etc.), vous devez attester de votre participation à la JDC.

### LIENS UTILES

#### RECENSEMENT

<https://www.service-public.fr/parti...>

#### INSCRIPTION EN LIGNE

<https://presaje.sga.defense.gouv.fr/> <https://www.service-public.fr/compt...>

#### INFORMATIONS

<http://www.defense.gouv.fr/jdc> et <https://www.service-public.fr/parti...>



## LES ENFANTINES



Les semaines se suivent mais ne se ressemblent pas dans l'association les enfantines de Brusvily !

En effet nous proposons en alternance et suivant les mois divers ateliers :

- \* Motricité
- \* Roule Maboule
- \* Éveil des sens pieds et mains
- \* Éveil des sens sonore
- \* Contes interactifs
- \* Spectacle d'éveil musical

Et cette année nous avons fait revenir Houria de l'association Anseble pour un atelier sur

l'argile en 3 états, Sophie Selosse pour un atelier sophrologie et Clément Morganti pour un spectacle de magie.

La deuxième édition de notre vide grenier au mois de juillet fut un succès et cela nous a permis d'acheter une poutre d'équilibre pour l'atelier motricité et du matériel pour l'éveil des sens pieds et mains.

**Nous recherchons de nouveaux intervenants pour continuer à éveiller les petits bouts de choux !**

**Nous remercions de nouveau les parents et assistantes maternelles qui nous soutiennent au fil du temps.**

*Ci-dessous quelques photos prises lors des différents ateliers...*



## ASSOCIATION TCHOUPI



Depuis début septembre, Tchoupi est de retour tous les mardis de 9h à 11h30 à la salle Jules Ferry.

Nos copains de Petite Plum' viennent nous voir de temps en temps et pour démarrer cette nouvelle saison, **une mascotte est arrivée parmi nous.**

**Elle s'appelle Biscotte et passera une semaine au sein de chaque famille de nos petits (Tchoupi et Petite Plum'). Les parents sont invités à nous partager les activités de Biscotte.**

Nous continuons à faire toutes les semaines des petits bricolages, à fêter les anniversaires.

Une matinée lecture a été animée par Patricia. Et une sortie au grand aquarium est envisagée.

**Bonnes fêtes de fin d'année à tous.**





La saison 2024-2025 reprend pour l'ABTL après 2 mois de vacances bien méritées.

Le mois de septembre, pour l'ABTL comme pour les écoliers et collégiens, est le mois de la reprise, eh oui les p'tits jeunes et les séniors de l'ABTL ont le même calendrier, nous sommes de grands enfants... !

Nous avons commencé le **jeudi 12 septembre par un repas grillades** (préparé et servi par nos bénévoles) au terrain des sports. Nous nous sommes retrouvés à 68, la journée s'est passée dans la bonne humeur, tous contents de nous retrouver pour parler des vacances passées en solo ou en famille, avec les petits enfants pour certains. L'après-midi s'est terminé par des jeux, belote, scrabble, palets....



Le samedi 12 octobre, jour de l'Assemblée Générale, nous nous retrouvons dans la Salle des Fêtes qui a été préparée, la veille, par notre équipe de bénévoles.

Lors de la séance, suite à la démission de notre trésorière adjointe, Claudine Delacourt, La présidente demande s'il y a des personnes intéressées par le poste et souhaiteraient donc intégrer le conseil d'administration de l'association. Personne ne pose sa candidature. La présidente demande ensuite s'il y a des candidats pour intégrer le conseil d'administration de l'association, 2 personnes se présentent Francis BOULAU (responsable de la section Palets) et Jacqueline LEYZOUR (animatrice de l'atelier Tricot-Crochet et Broderie). Tous deux sont élus à l'unanimité.

### CONSTITUTION DU NOUVEAU BUREAU :

- **Président d'honneur** : Claude ROBERT
- **Présidente** : Monique BOULAU
- **Vice-présidente** : Colette PELOU
- **Trésorier** : Yves BOULAU
- **Trésorière-adjointe** : Géraldine CUTTE
- **Secrétaire** : Denise MULARD
- **Secrétaire-adjointe** : Chantal ZERBINO

C'est, ensuite, une belle assemblée de 64 convives qui ont répondu présents pour partager un délicieux repas, préparé par Kelly, du Restaurant l'Escale, bien entourée et aidée en cuisine et en salle par une équipe super. Lors du repas nous avons proposé un Karaoké et tous ont participé.



*Un grand merci à Kelly et Christopher, ainsi qu'à leur équipe, ils ont tous été super et le repas aussi. On s'est régalé !*



A la fin du repas Kelly a laissé sa cuisine et est venue interpréter 2 chansons en solo, nous avons tous été conquis par sa prestation, c'était génial, la présidente et les personnes ayant assuré le service étaient sous le charme.

### PROGRAMME À VENIR...

- **LE JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024**  
le goûter de Noël de l'Association
- **LE JEUDI 16 JANVIER 2025**  
la galette des Rois
- **LE SAMEDI 8 FÉVRIER 2025**  
le repas de l'ABTL
- **LE LUNDI 10 MARS 2025**  
un concours de belote,
- **LES SAMEDI 5 ET DIMANCHE 6 AVRIL 2025** du théâtre, car la troupe des Ki'Ka'Farces répète une nouvelle pièce
- **LE JEUDI 19 OU LE JEUDI 26 JUIN 2025**, pour clôturer la saison, un repas grillades pour ses adhérents.

**LE VENDREDI 8 NOVEMBRE** : Nous avons organisé un concours de belote, c'est 82 équipes qui se sont retrouvées, l'après-midi s'est très bien passé et les beloteurs sont repartis enchantés.

## ABTL - SUITE

### L'ABTL ORGANISE :

*Un grand merci à tous nos adhérents et surtout aux bénévoles qui œuvrent pour que chaque manifestation se passe au mieux, c'est beaucoup de travail et de temps passé, nous les félicitons.*

Nous vous rappelons toutes les activités proposées par l'ABTL, activités ouvertes à tous, que vous soyez de Brusvily ou des communes environnantes du secteur de Dinan.

• **LE CLUB DES RETRAITÉS** : il se tient à la Salle des Fêtes de la commune, deux jeudis par mois de septembre à fin octobre puis de mars à juin et tous les jeudis de novembre à fin février.

• **L'ATELIER TRICOT-CROCHET ET BRODERIE** : il se tient à la Salle des Fêtes de la commune tous les mercredis à partir de 14h30, pour petits et grands, débutants ou confirmés. Le but se rencontrer, partager et transmettre.

• **LA MARCHÉ** : Les sorties ont lieu 2 fois par semaine, le mercredi et le vendredi, départ du parking de la Salle des Fêtes à 14h.

• **LE PALET** : il se pratique au terrain des sports de Brusvily tous les samedis à partir de 14h, l'activité est ouverte à tous, petits et grands, initiés ou non.

### NOS DEUX NOUVELLES ACTIVITÉS : PALETS ET TRICOT - CROCHET ET BRODERIE



*Si vous souhaitez connaître l'Association n'hésitez pas à nous contacter ou venez à notre rencontre les jeudis après-midi à la Salle des Fêtes de Brusvily.*

**Monique BOULAU** - Présidente de l'ABTL



## ASB GYM BRUSVILY - FFEPGV

Voilà une nouvelle saison qui recommence, avec nos fidèles adhérents(es) et quelques nouveaux qui sont venus agrandir le groupe, nous leurs souhaitons la bienvenue.

**Maryline LEDOULT**, notre animatrice énergique et solaire nous fait beaucoup de bien !

« Allez les filles je suis sûr que cela vous ferait plaisir de recommencer, on tient bien son équilibre, encore, encore c'est bon on peut relâcher » ouf !!!

**Maxence CASSANY**, le nouvel animateur assure le cours du soir avec une énergie débordante dans une ambiance conviviale pour les 16 adhérentes.

Vous pouvez toujours nous rejoindre pour dynamiser votre cardio, vos abdos, sauter, bouger et tout cela dans la bonne humeur.

**Pour cette saison, nous avons 72 inscrits et 2 animateurs !**

**TOUS LES MERCREDIS**  
(SAUF VACANCES SCOLAIRES)  
> **COURS DE GYM DOUCE ET D'ENTRETIEN**  
DE 9H30 À 10H30 OU DE 10H45 À 11H45  
> **COURS DE GYM TONIQUE LE SOIR**  
DE 20H30 À 21H30  
**TARIF ANNUEL :**  
**71 € LICENCE EPGV ET ASSURANCE.**



Pour tous renseignements :

Jocelyne Hure :  
06 09 57 68 11

Evelyne Bardou :  
06 20 72 49 69

## COMITÉ DES FÊTES



Les membres du bureau et les bénévoles du Comité des Fêtes et des Sports de Brusvily vous présentent leurs meilleurs vœux, vœux de bonheur mais surtout de santé, pour l'année 2025.

### LES DATES À RETENIR POUR L'ANNÉE 2025

- **DIMANCHE 1ER JUIN** : Vide-grenier
- **SAMEDI 12 JUILLET** : Repas Grillades suivi du Feu d'artifice offert par la Commune
- **DIMANCHE 27 JUILLET** : Randonnée Gourmande
- **SAMEDI 23 AOÛT** : Journée récréative à Saint Caradec



*Vous êtes les bienvenus à nos différentes manifestations et vous y attendons en nombre.*

**Bonnes Fêtes de Fin d'année.**

**Claude ROBERT** - Le Président

## ALBP - AMICALE LAÏQUE DU RPI BRUSVILY-PLUMAUDAN

Durant l'année scolaire 2023-2024, l'Amicale Laïque du RPI Brusvily-Plumaudan a pu vous proposer diverses actions.

Les ventes de saucissons secs, le sac et sa gourde, les Sapins de Noël.

Nous avons participé au marché de Noël organisé par le Comité des fêtes. Pour le plus grand plaisir des enfants nous avons préparé le goûter de Noël. **Nous en profitons d'ailleurs pour remercier la commune de Plumaudan de nous offrir la location de la salle des fêtes comme à chaque Noël.**

A la suite, nous avons participé à la distribution du vin chaud à Brusvily. **Merci aux enseignants des écoles et à la mairie de Brusvily pour l'organisation et la décoration du sapin.**

Nous avons continué l'année avec les ventes de gavottes, gâteaux Bijoux, chocolats de pâques, pizzas et albums photo.

Puis comme tous les ans, nous avons pu vous proposer le loto, la benne à ferraille, notre soirée années 80, le vide grenier, la kermesse tombola, le baptême de l'air des CM2 et, **une première pour l'école de Plumaudan, nous avons fait venir le photographe.**

**Grace à toutes ses actions nous avons pu participer aux dépenses liées aux différentes activités de l'école de Brusvily à hauteur de 3285 € et pour l'école de Plumaudan 4594 €.**

**Un grand Merci à tous les membres du bureau et à tous les bénévoles car, sans vous, nous ne pourrions pas faire toutes ces actions et permettre aux enfants de faire des activités.**

**Sans vous, l'Amicale Laïque ne pourrait pas continuer.**

**Pour nous contacter [albp22@yahoo.com](mailto:albp22@yahoo.com) ou sur notre page Facebook Amicale Laïque Brusvily Plumaudan.**

**Pour cette année, nous refferons les actions qui ont bien fonctionné telles que les saucissons secs, les sapins de Noël, le goûter de Noël, le vin chaud, les gâteaux Bijoux, les chocolats de pâques, les photos de classes et individuelles, le Loto, La benne à ferraille, notre soirée années 80, le vide grenier, la kermesse tombola et le baptême de l'air des CM2<sup>e</sup>.**

**Les nouveautés cette année sont la vente de brioches, de galettes des rois et de torchons personnalisés.**

Le bureau de l'Amicale Laïque

**Voici les membres du bureau pour mieux nous visualiser, alors n'hésitez pas à venir à notre rencontre pour tout renseignement !**



Marion  
Co-Présidente



Camille  
Co-Secrétaire



Isabelle  
Trésorière



Maéva  
Co-Trésorière



Angélique  
Secrétaire



Camille  
Co-Secrétaire

## CALENDRIER DES FÊTES 2025

JANVIER	6	GALETTE DES ROIS	ABTL
	11	APRÈS-MIDI JEUX	Bibliothèque
	18	VŒUX DU MAIRE	
	30	SPECTACLE LES DANGERS DE LA LECTURE	Dinan Agglomération
FÉVRIER	2	LOTO	Amicale Laïque
	8	REPAS ABTL	ABTL
	22	REPAS À EMPORTER	Société de chasse
MARS	9	REPAS À EMPORTER	ASB GYM
	10	CONCOURS DE BELOTE	ABTL
	14-15	BENNE À FERRAILLE	Amicale Laïque
	23	POULETS GRILLÉS À EMPORTER	ASBB
	29-30	REPAS ET SOIRÉE DANSANTE	ENORA
AVRIL	5	THÉÂTRE KIKA'FARCES : REPRÉSENTATION	ABTL
	6	THÉÂTRE KIKA'FARCES : REPRÉSENTATION	ABTL
	26	MATINÉE CITOYENNE	Municipalité
JUIN	1	VIDE GRENIER	Comité des Fêtes
	22	KERMESSE ECOLE BRUSVILY	Amicale Laïque
	26	GRILLADES	ABTL
JUILLET	5-6	RANDO CYCLOS	Cyclos
	12	FEU D'ARTIFICE / GRILLADES COMITÉ DES FÊTES	Municipalité/Comité des fêtes
	13	VIDE GRENIER	Les Enfants
	26-27	RANDO GOURMANDE	Comité des Fêtes
AOÛT	30	BRUS'FOLIES	Municipalité
SEPTEMBRE	6	TOURNOI DE PÉTANQUE	ASBB
	7	REPAS	Amis du Creux
	11	GRILLADES	ABTL
	13	RANDO MOTO	ENORA
OCTOBRE	5	POULETS GRILLÉS À EMPORTER	AS BB
	11	AG ET REPAS	ABTL
	25-26	LES ARTS CRÉATIFS	ABTL
NOVEMBRE	7	BELOTE	ABTL
	11	CÉRÉMONIE DU 11/11	Municipalité
	11	REPAS DES AINÉS	Municipalité
DÉCEMBRE	11	GOÛTER DE NOËL	ABTL
	12	SPECTACLE DE NOËL	APE
	15	CONCOURS DE BELOTE	Cyclos
	19	ARBRE DE NOËL	Municipalité
	31	RÉVEILLON	Eric Thomas

Manger des fruits et légumes de saison (l'hiver)

DES FIBRES ALIMENTAIRES

La saisonnalité respecte le cycle des saisons. Les produits de saison auront plus de chance d'avoir mûri en dehors des serres extrêmement chauffées, (donc bons pour la planète). Ils seront aussi plus riches en vitamines et autres nutriments bons pour la santé. En plus de cela, à chaque saison ces nouveaux aliments apporteront de la variété dans l'alimentation, donc pas de lassitude. En consommant local, on évitera les longs trajets d'acheminement et la fraîcheur du produit sera préservée.



FRUITS D'HIVER :

- Châtaignes,
- Noix,
- Noisettes,
- Kiwi,
- Kaki,
- Mandarine,
- Clémentine,
- Orange,
- Citron,
- Poire,
- Pomme,
- Banane

LÉGUMES D'HIVER :

- Betteraves,
- Blettes,
- Brocoli,
- Carotte,
- Céleri,
- Choux de toutes sortes,
- Courges,
- Potiron,
- Potimarron,
- Butternut,
- Cresson,
- Fenouil,
- Mache,
- Navet,
- Panais,
- Poireau,
- Topinambour.

TRUCS & ASTUCES

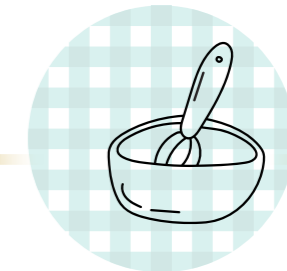
- Glisser une coquille d'huître dans votre bouilloire évitera le calcaire dans celle-ci.
- Déposer un morceau de sucre dans votre boîte à gâteaux hermétique pour les conserver plus longtemps.
- Confectionnez un bouillon avec la carcasse de la volaille dégustée le midi en faisant revenir dans de l'huile des oignons, des rondelles de carotte, un peu de poireau, une gousse d'ail. Y ajouter la carcasse. Quand tout est bien doré, couvrez d'eau et parfumez avec des aromates, (thym, laurier...), salez, poivrez, et laissez mijoter une heure à feu doux.
- Installer une mangeoire dans votre jardin pour nourrir les oiseaux et les aider à traverser la saison froide. Vous profiterez en prime d'un beau spectacle.
- La peau de banane est très efficace pour redonner de l'éclat à vos chaussures : frottez

avec la partie blanche située à l'intérieur, puis essuyez à l'aide d'un chiffon sec.

- Les épluchures de pommes de terre, de carottes ou de panais, bien lavées, séchées, arrosées d'un filet d'huile d'olive et étalées sur une plaque de cuisson, font de surprenantes chips. Salez ou ajoutez des épices (paprika, cumin...). Faites cuire au four à 200°C (th. 6-7) jusqu'à coloration (15min environ). Effet garanti !
- Débranchez vos appareils électriques (ordinateur, box, cafetière, grille-pain...) le soir. Même en veille, ils consomment de l'énergie. D'après l'ADEME, la puissance totale des veilles cachées pour un foyer dépasse souvent 50W, ce qui représente plus de 80€/an.
- Confectionnez vos propres produits ménagers pour faire briller la maison.

Recette nettoyant multi-usages : versez dans un vaporisateur 2 cuillerées à soupe de savon noir liquide, 750ml d'eau chaude et 20 gouttes d'huile essentielle d'eucalyptus ou de Tea-Tree.

RECETTE D'AUTOMNE



SOUPE DE BUTTERNUT CHÈVRE & ŒUF pour 4 personnes

Préparez

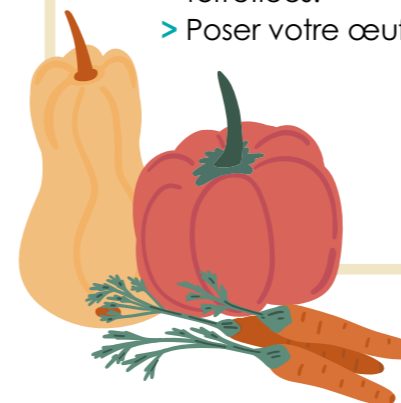
INGRÉDIENTS

- 1 belle courge butternut (peut se faire avec 1 potimarron)
- 1 oignon
- 1 bouillon cube de volaille
- 4 œufs
- 60g de graines de tournesol ou autres graines.
- 2 yaourts au chèvre
- Des feuilles de coriandre
- Sel poivre



- Faire dorer l'oignon émincé dans de l'huile.
  - Ajouter la courge coupée en dés moyens et laisser mijoter pendant 10 minutes.
  - Ajouter de l'eau à hauteur, faites chauffer, et y ajouter le bouillon cube.
  - Laisser cuire environ 40 minutes
  - Mixer la soupe à l'aide d'un mixeur plongeant jusqu'à en faire un velouté lisse et onctueux.
  - Saler et poivrer.
- Cuire les œufs pendant 6mn, pour qu'ils soient mollets.
  - Faire torréfier les graines dans une poêle sans matière grasse pendant environ 5 mn.
  - Puis verser dans 4 assiettes puis tout autour répartir le 1/2 yaourt, puis les graines torréfiées.
  - Poser votre œuf écalé et coupé en deux, puis ciseler la coriandre et la parsemer.

Dégustez !





Maxence Cassiny & Eve Bornais

## MAXENCE CASSANY EDUCATEUR SPORTIF

Maxence CASSINY  
Contact 06.74.95.19.57  
bougeunmax@gmail.com



**Maxence CASSANY est installé à Brusvily depuis quelques mois et travaille en tant qu'auto-entrepreneur dans le domaine du sport.**

**Le nom de son entreprise « BOUGE UN MAX » donne tout de suite le ton.**

**Depuis septembre, le mardi soir, c'est cours de Pilates à 19 h 00 et les participants en ressentent déjà les bienfaits sur leur organisme.**

**Il a aussi repris la session de gymnastique tonique et d'entretien du mercredi soir à 20 h 30 pour l'association de gym ASB Brusvily.**

**Tous ces cours ont lieu dans la salle des fêtes de Brusvily.**

Mais la proposition sportive ne s'arrête pas là. Des activités « découverte de sports émergents » sont également disponibles.

Les Brusvily'Kids ont d'ailleurs passé 2 après-midis avec Maxence lors des vacances de la Toussaint et ils ont pu découvrir différents sports.

La jeune et dynamique Eve Bornais, animatrice bénévole, seconde Maxence pour encadrer les enfants. Elle entamera un service civique en janvier à l'école Diwan de Dinan.

Il faut savoir également que Maxence Cassany est habilité à proposer une animation sportive sport/santé pour le bien être, labellisée par l'ARS (maladies cardio-respiratoires) et ainsi organiser des séances de sport sur ordonnance adaptées à chaque participant.

Maxence CASSANY est joignable au  
06.74.95.19.57  
et par mail bougeunmax@gmail.com

**Il répondra à toutes vos questions et sera heureux de voir que tout Brusvily bouge un max pour garder la forme !**